

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement  
d'Etampes  
Canton d'Arpajon

N°	2024	018
----	------	-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**BOISSY-SOUS-SAINT YON**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>22 MARS 2024</b>	L'an deux mille vingt quatre Le vingt-huit mars
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> <b>4 AVRIL 2024</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b><u>Etaient présent(e)s</u></b> : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 15	
VOTANTS : 21	<b><u>Absent(e)s représenté(e)s</u></b> : Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme SCACCHI Anne – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.
	<b><u>Absent(e)s non représenté(e)s</u></b> : Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. GOFF Jullian.
	Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de faire évoluer le tableau des emplois, afin qu'il corresponde aux besoins réels de recrutement.

A ce jour, le tableau des effectifs ne correspond plus à l'organigramme des services et les délibérations créant les emplois y figurant ne peuvent pas être identifiées. Il convient également de prévoir les fondements juridiques de recrutement des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires sur les postes vacants.

Monsieur le Maire propose un tableau des emplois et des effectifs dont la nouvelle présentation permettra une meilleure lecture par le Conseil Municipal.

Il propose :

- dans un premier temps de supprimer, à compter du 01 avril 2024, l'ensemble des emplois existants sur la commune comme suit :

Grade	Cat	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus		Vacance d'emploi	Dont temps non complet
			Titulaires / stagiaires	Contractuels		
<b>Filière administrative</b>						
Directeur général des services	A	1	1			0
Attaché principal	A	1	1			0
Attaché	A	2	1		1	0
Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1			1	
Rédacteur ppal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1			
Rédacteur	B	1	1			
Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3			0
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	2		3	
Adjoint administratif	C	2	1	1		0
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>						
Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1			0
Technicien territorial	B	1	1			0
Agent de maitrise	C	2	1		1	0
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	8			0
Adjoint technique	C	11	5		6	1
<b>Total</b>		<b>23</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>Filière sociale</b>						
ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1			0
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	1		0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>0</b>
<b>Filière animation</b>						
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2			0
Adjoint d'animation	C	2			2	1
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière culturelle</b>						
Adjoint du patrimoine ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>49</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
			<b>35</b>			

- dans un deuxième temps de créer, à compter du 01 avril 2024, les emplois détaillés dans l'annexe jointe à la présente

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 mars 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission Finances – Budget – Ressources Humaines et Affaires Générales du 21 mars 2024 ;

**Considérant** qu'il convient mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs ;

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**SUPPRIME** à compter du 01 avril 2024, l'ensemble des emplois créés soit 49 emplois ;

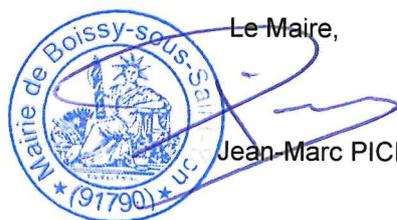
**CREE**, à compter du 01 avril 2024, 37 emplois conformément à l'annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE**, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'ensemble des emplois visés à l'annexe, le recrutement d'agents contractuels, sur le fondement indiqué pour chaque emploi,

**PRECISE**, concernant les emplois créés, que :

- Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emploi de leur grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement ;
- La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément au régime indemnitaire applicable aux agents de la commune ;

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.

 Le Maire,  
Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024  
Publication : 04/04/2024